**Conditions Générales de Vente – By The Eye Prod**

**En vigueur depuis le 10 octobre 2018**

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre By The Eye Prod, société de création de contenus audiovisuels (ci-après "la Société"), et toute personne physique ou morale souhaitant faire appel aux services de la Société (ci-après "le Client").

Article 2 : Services Proposés

La Société propose des services de création de contenus vidéo et photo, incluant, mais sans s'y limiter, la production de films institutionnels, de clips musicaux, de spots publicitaires, de teasers, de podcasts et d'autres formats audiovisuels.

Article 3 : Commande

Toute commande passée par le Client implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Les commandes sont validées par un devis signé par le Client ou un bon de commande. Les détails spécifiques de chaque projet, y compris les délais, les livrables et les tarifs, sont précisés dans le devis.

Article 4 : Tarifs et Modalités de Paiement

Les tarifs des services sont indiqués en euros hors taxes (HT). Une TVA au taux en vigueur s'applique. Un acompte de 20% à 50% du montant total est exigé à la signature du devis, en fonction de la nature du projet et de la durée projetée de son éxécution. Le solde est payable à réception des livrables, sauf accord particulier précisé dans le devis. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard de 10% par mois seront appliquées.

Article 5 : Livraison

Les délais de livraison sont indiqués dans le devis. La Société s'engage à respecter ces délais dans la mesure du possible, mais ne pourra être tenue responsable des retards dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, telles que des conditions météorologiques défavorables, des pannes techniques, ou des retards de la part du Client.

Article 6 : Droits d'Auteur et Propriété Intellectuelle

Les contenus créés par la Société restent la propriété de By The Eye Prod jusqu'au paiement intégral de la prestation. Les droits d'utilisation des contenus, tels que définis dans le devis, sont cédés au Client après le paiement intégral. La Société se réserve le droit de mentionner le projet dans ses références et portfolios, sauf clause de confidentialité explicite.

Article 7 : Confidentialité

La Société s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le Client. Ces informations ne seront pas divulguées à des tiers sans autorisation préalable du Client, sauf en cas d'obligation légale.

Article 8 : Modification de la Commande

Toute demande de modification de la commande par le Client après validation du devis doit être formulée par écrit. La Société se réserve le droit de facturer des coûts supplémentaires en cas de modification substantielle du projet initial.

Article 9 : Annulation et Résiliation

En cas d'annulation de la commande par le Client après la validation du devis, l'acompte versé ne sera pas remboursé. Si l'annulation intervient après le début de la production, le Client devra régler l'intégralité des frais engagés. Aussi, toutes sommes versées (hors acompte) en amont d'un projet dont le devis a été signé par le client ne seront pas remboursées si l'exécution de la prestation n'est pas assurée dans les 6 mois dû à un manquement organisationnel (annulation ou report abusif) de la part du client.

De plus, toutes prestations réalisées sur facture uniquement (sans devis) à la demande du client et dont les fichiers videos ou photographiques ont été livrés après validation du client (modification et accord de versions finales) sont automatiquement dues.

La Société se réserve le droit de résilier un contrat en cas de non-respect des CGV par le Client.

Article 10 : Responsabilité

La responsabilité de la Société est limitée au montant du devis signé par le Client. La Société ne pourra être tenue responsable des dommages indirects subis par le Client, tels que la perte de chiffre d'affaires ou de clients, découlant de l'exécution des services.

Article 11 : Force Majeure

La Société ne pourra être tenue responsable de tout manquement à ses obligations contractuelles en cas de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, incendies, etc.). Dans un tel cas, les obligations des parties seront suspendues sans indemnité.

Article 12 : Litiges et Droit Applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de la Société.

Article 13 : Acceptation des Conditions Générales de Vente

La validation de la commande par le Client implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Celles-ci prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Article 14 : Recouvrement des Créances

En cas de non-paiement des factures dans un délai de 30 jours à compter de leur date d'émission, By The Eye Prod se réserve le droit de faire appel à un service de recouvrement de créances pour récupérer les montants dus. Les frais de recouvrement seront à la charge du Client, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le recours à un service de recouvrement n'exonère pas le Client du paiement des pénalités de retard prévues à l'article 4 des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 15 : Protection des données et conservation des contenus audiovisuels (RGPD)

Dans le cadre de ses prestations audiovisuelles, By The Eye Prod est amenée à collecter, traiter et conserver temporairement des données sous forme de photographies, vidéos, enregistrements sonores et fichiers de production (ci-après dénommés « contenus »).

Conformément aux principes du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et dans une démarche de minimisation des données conservées, By The Eye Prod s'engage à ne conserver les contenus de production que pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution de la prestation, aux éventuelles demandes de modifications prévues au contrat ainsi qu'à la validation finale des livrables par le client.

Avant toute suppression définitive des fichiers sources, rushes vidéo, photographies brutes ou autres éléments de production, l'intégralité des contenus est mise à disposition du client afin qu'il puisse les télécharger, les archiver ou les exploiter selon ses besoins.

Une fois la prestation validée par le client et les contenus transmis, By The Eye Prod procède à la suppression des rushes et fichiers de production de ses serveurs, espaces de stockage et systèmes de sauvegarde, sauf demande écrite contraire du client ou obligation légale imposant leur conservation.

Le client est informé qu'après cette suppression, By The Eye Prod ne pourra plus garantir la récupération ou la remise à disposition des contenus concernés.

Les rushes et fichiers de production réalisés dans le cadre d'une prestation sont considérés comme appartenant au client dès lors que leur transmission est prévue contractuellement ou qu'ils lui ont été remis avant leur suppression.

Article 16 : Respect des sanctions internationales

En réponse aux exigences des institutions de l’État français, By The Eye Prod atteste sur l’honneur respecter et mettre en œuvre l’ensemble des mesures restrictives et sanctions applicables à l’encontre des opérateurs économiques russes, conformément à la réglementation française et européenne en vigueur.

By The Eye Prod

38 Avenue du Bois

78340 Les Clayes-Sous-Bois

contact@bytheeye-prod.fr

+33 7 78 81 65 70

SIRET : 842 801 805 00016

www.bytheeye-prod.fr